

TYPES STRUCTURAUX DE L'APPOSITION EN ANCIEN FRANÇAIS

Rūta Elžbieta Katalynaitė

Užsienio kalbų katedra
Vilniaus Gedimino technikos universitetas
Saulėtekio al. 11, LT – 2040 Vilnius
Tel. +370 5 2698903.
El. paštas: vvka@vv.vtu.lt

Le phénomène de l'apposition en français ne cesse d'éveiller l'attention et l'intérêt des romanistes. La structure à l'apposition fait partie des sujets les plus discutés au sein de la syntaxe française [Wagner, Pinchon, 1962 ; Wartburg, Zumthor, 1959, 188]. Le terme *apposition* lui-même est utilisé de manière différente selon les grammairiens. Il s'applique toujours au mot (ou bien au groupe de mots) qui, placé à la suite d'un nom, désigne la même réalité que ce nom, mais d'une autre manière, manifestant de la sorte l'identité de référence. Ce mot ou groupe de mots apposé est séparé du mot qu'il explicite par une pause (dans la langue parlée) ou une virgule (dans la langue écrite). Ainsi, dans "Paris, capitale de la France, est la ville la plus peuplée du pays" *capitale de la France* est en apposition à *Paris*. Au sens strict, l'apposition est donc un emploi détaché du nom, que ce soit substantif ou adjectif [Dictionnaire de linguistique, 1973, 44]. Pourtant, malgré la possibilité reconnue de considérer l'apposition en tant qu'élément assez répandu dans le système grammatical du français à toutes les étapes de son évolution historique, plusieurs problèmes liés à son étude n'ont pas encore trouvé leur résolution. Par exemple, il y a des doutes quant à l'expression morphologique de la construction appositive ; ses particularités grammaticales spécifiques ne sont pas encore suffisamment expliquées ; le caractère du lien entre l'apposition et son mot régissant est traité bien différemment. Certains linguistes réputés, notamment V. G. Gak, considèrent qu'en français existent trois types structuraux de l'apposition : apposition faite de deux noms juxtaposés (*bateau-lavoir*), apposition à préposition (la ville de *Paris*, drôle de *type*), et apposition détachée : ce dictionnaire, *trésor de l'érudition* [Gak, 1986, 86]. Certains types structuraux de l'apposition se sont transformés au cours de l'évolution du français, d'autres ont bel et bien disparu. Il y en a qui étaient employés très souvent en ancien français, mais dans le français moderne font preuve d'une présence plus restreinte. Toutes ces considérations nous ont amené à étudier, dans les limites du possible (vu le volume modeste du présent article), les types structuraux de l'apposition dans les textes de l'ancien français. Il faut souligner que sous l'ancien français nous comprenons la période étendue du IX-ième au XVI-ième siècle. Quant aux textes concrets ayant servi de base pour les exemples étudiés, ils sont énumérés dans la liste des sources à la fin de notre petit ouvrage.

Or, le matériel accumulé nous prouve la variété étonnante d'appositions aux structures très différentes. Nous y découvrons les appositions formées par un substantif régissant les mots qui lui sont subordonnés, ou les appositions sous forme d'un substantif unique. Au lieu de substantif apposé

nous rencontrons tout aussi souvent l'adjectif, soit tout seul, soit accompagné d'autres mots qui explicitent son sens. Les noms propres, les pronoms et les noms de nombre peuvent aussi bien jouer le rôle d'apposition, comme nous en serons persuadés par le matériel analysé.

1. Parmi les appositions présentes dans nos textes, on peut voir très fréquemment la construction du type **Durendal**, *sa bone espee nue* (Roland, 1324 – Durendal, sa bonne épée nue). Le substantif formant le noyau de cette apposition, est accompagné des mots qui le caractérisent d'une certaine façon, qu'elle soit positive ou négative. En français moderne l'apposition de ce type serait mise en évidence soit par les virgules dans le texte écrit, soit par les pauses dans la chaîne parlée, par exemple : "Depuis ce temps madame Gaudin, *mon hôtesse*, n'avait pu obtenir aucune nouvelle de son mari" (H. de Balzac). Comme nous le savons, en ancien français la ponctuation était inexistante; tous les signes de ponctuation que nous voyons dans les vieux textes publiés plus ou moins récemment ont été mis par les éditeurs.

Quoi qu'il en soit, les appositions du type cité constituent ce qui est traditionnellement nommé apposition détachée. Elle est faiblement liée à son mot régissant (le terme de L. Tesnière y convient par excellence). Les appositions de ce type se rencontrent le plus souvent postposées au mot qui les régit:

Marie, *la vierge pucele*,
Délivré l'a de cet querele
(Théophile, 659 – 660)

Marie, la pucelle vierge,
L'a délivré de cette querelle.

Ou est Ninive, *la grant cité
qui duroit trios journées de chemin?*
(Quadriologue, p.3.2 – 3)

Où est Ninive, la grande ville
dont la traversée durait trois
journées?

Dans les deux exemples les appositions contiennent des mots explicatifs; toutes les deux sont détachées et postposées à leurs mots régissants, ce qui leur confère la signification prédicative (en effet, l'apposition du premier exemple peut très facilement changer de fonction syntaxique en devenant attribut). De même, les appositions de ce type peuvent fort aisément être transformées en propositions relatives (Marie *qui est* la vierge pucele, et Ninive, *qui est* la grant cité). Bien sûr, de telles constructions seraient plus compliquées et très (voire trop) encombrantes face aux constructions appositives. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si nous voyons dans nos exemples les appositions substantivales flanquées d'articles: selon le grand connaisseur de l'ancien français G. Moignet, l'article (quand il est présent dans les vieux textes) précède, en principe, les mots notionnels car de cette façon il symbolise, par anticipation, la forme substantive qui va suivre [Moignet, 1984, 343].

Les appositions de ce type sont très rarement préposées au mot régissant, au moins dans nos textes étudiés: c'étaient des exemples trouvés dans la Chanson de Roland, et le mot régissant y était exprimé par le pronom personnel:

Li quens Rollant, il est mult irascut
(777);
Reis Corsalis, il est de l'autre part (885),

Le comte Roland est très irrité (furieux,
courroucé).
Le roi Corsalis se trouve de l'autre côté.

Li niés Marsilie, il est venuz avant...
(860).

Le neveu de Marsile s'est avancé...

Sans aucun doute, c'est une mise en relief afin d'accorder au syntagme apposé la plus grande valeur sémantique pour attirer sur elle l'attention du lecteur ou bien celle de l'auditeur.

2. Si en français moderne l'apposition sous forme d'un substantif ou adjectif substantivé postposés (comme au cas de *Thomas l'Imposteur* ou *Napoléon le Petit*) est assez rare, en ancien français ce type d'apposition est employé très fréquemment. Ce sont les constructions du type *Guenes li quens* (Ganelon le comte). Dans ces structures l'apposition et le mot qu'elle précise ou explicite forment une unité lexicale, surtout si le mot régissant est exprimé par un nom propre ou un pronom. Dans ce cas-là le nom en apposition épouse la substance du nom (ou pronom) support: *Johans de Neele, chastelains de Bruges* (Villehardouin, 8) [Bonnard, Régnier, 1991, 193]. Les appositions de ce type structural se détachent par l'intonation des jongleurs récitant telle ou telle œuvre au public, et par la ponctuation dans les textes publiés de nos jours. Elles sont sémantiquement indépendantes et en acquièrent la signification prédicative, tout comme les appositions du type précédant. Dans la langue d'aujourd'hui les appositions de ce type représentent le plus souvent les surnoms attribués aux personnages en général d'après leur métier ou une certaine particularité (physique ou morale) qui leur est propre.

La situation en ancien français est déjà pareille: les appositions nominales postposées désignent très souvent les professions, titres ou traits caractéristiques des protagonistes:

Yseut la bele chevaucha,
Janbe deça, janbe dela
(Tristan 3939 – 3940),
Ocis i fu Prianz li rois
(Eneas, 1173),
De moustier raloit en meson
La proude fame, la maïtresse
(Anjou, 5470 – 5471).

La belle Iseut avance à califourchon,
une jambe d'un côté, l'autre de l'autre.
("Iseut la belle" est toujours possible.)
Le roi Priam y fut tué, ou – Priam le roi.

La maîtresse, femme sage et modeste
Rentrât à la maison du couvent.

Parmi les exemples de ce type d'apposition nous voyons très souvent les structures où le mot régissant est une dénomination géographique: *D'iloeç alat en Alsis la citez* (Alexis, 86) "D'ici il alla à la ville d'Edesse" (comme nous voyons, en français moderne l'apposition et le mot régissant changent de place).

3. Encore une structure appositive caractéristique et fréquente en ancien français, mais complètement impossible en français moderne, c'est la construction avec le pronom personnel en tant que mot régissant. Nous la voyons dans les phrases du type *Jo, dolente*. En voici quelques exemples:

Que ferai je, *lasse, chetive?*
(Anjou, 357)
Ja sez tu bien, caitis, viels desloial,
Qu'il n'est nus hom...
(Aspremont, 1290 – 1210)

Que ferai –je, *malheureuse, misérable?*

Tu sais déjà bien, *toi misérable et vieux traître,*
qu'il n'y a nul homme...

Dans le premier exemple, le rapprochement immédiat entre *je* et son apposition n'est permis que par l'ordre des mots interrogatif; dans d'autres cas le pronom personnel préverbal doit être repris par sa forme tonique.

4. Le type suivant d'apposition en ancien français est âprement discuté par les linguistes. Il s'agit d'apposition exprimée par un nom propre. D'après ce que nous avons déjà vu, le sens du nom propre pouvait être aisément concrétisé par une apposition plus ou moins volumineuse, mais dès qu'il s'agit de la possibilité, pour le nom propre, de jouer le rôle d'apposition, les spécialistes de la langue ne sont plus unanimes. Pourtant, comme nous l'attestent les exemples cités ci-dessous, le nom propre

mis en apposition remplit une très importante fonction sémantique, celle de concrétisation et/ou de précision. Or, nous avons déjà eu mainte possibilité de nous persuader que cette fonction-ci est bien propre à l'apposition. Nous considérons donc que les constructions du type **Uns paiens**, *Grandonies* peuvent être classées comme structures appositives. En voilà quelques exemples:

Eneas josta a un roi, *Anfimacus*,
qui mout estait renomés...
(Troie, 69)

S'i fut un **g** chapelain, *Lohiers*,
Que l'abbasse mout ama
(Galeran, 910 – 911)

Eneas josta à un roi, Anfimacus,
qui était très célèbre...

Il y avait un chapelain, Lohier,
que l'abbesse aime beaucoup.

L'apposition sous forme d'un nom propre confère nettement la nuance concrétisante aux mots régissant où nous voyons l'article indéfini: les personnages dont on parle doivent être mentionnés par l'auteur pour la première fois, l'auditeur (ou le lecteur) ne les connaît pas encore. Ce type d'apposition reste encore possible en français moderne, quoiqu'il soit employé rarement.

5. Décidément, les constructions appositives en ancien français nous font preuve d'une variété extraordinaire: parmi les derniers exemples nous allons citer quelques cas où l'apposition est unie au mot régissant par l'intermédiaire des formes spéciales servant de jonction. Cette fonction peut être accomplie par les prépositions, les participes etc. Très souvent ce sont les mots et même constructions tels que: nommé, surnommé, appelé, dit, c'est à savoir, c'est à dire, ou, comme. Quelques exemples:

Et le **peuple appelé Scite**, en la guerre
qu'il eut avecques le roi Daïre de Perse,
se mist tousjours en fuite.
(Quadrilogue, p.11, 5 – 7);

Et peut estre que celluy homme estoit
ange, *c'est à dire messagier de Dieu*
envoyé comme feut Raphael à Tobie.
(Rabelais, I, p.353)

Et le peuple appelé Scythes, pendant la
guerre qu'il eut avec le roi Darios de
Perse, se mettait toujours en fuite.

Et il était possible que cet homme
était un ange, c'est-à-dire messager
de Dieu envoyé comme jadis Raphael
à Tobie.

C'est chez Rabelais que nous trouvons plusieurs exemples de ce type. Il est d'ailleurs bien vivant en français moderne, tout comme les constructions appositives introduites grâce aux formes *dit*, *nommé*, *appelé* etc.

Evidemment, la richesse des types d'apposition en français des IX-ième – XVI-ième siècles est encore loin d'être épuisée (nous n'avons pas du tout parlé de très nombreux exemples avec l'apposition prépositive), mais le volume de l'article ne devant pas dépasser certaines limites, nous sommes obligés d'arriver à quelques conclusions qui découlent de l'analyse de notre matériel.

1. Que ce soit en ancien français ou bien en français moderne, l'apposition confère à l'auteur la possibilité d'accumuler une grande quantité d'information au sein d'une seule phrase: ayant recours à l'apposition, il peut fournir la description des personnages, objets et/ou phénomènes détaillée à souhait, mais plus concise à l'aide des propositions subordonnées.

2. En ancien français (même si nous comprenons sous ce terme, en plus, la langue des XIV-ième, XV-ième et XVI-ième siècles) l'apposition peut être préposée ou postposée au mot régissant, c'est-à-dire elle peut le précéder ou suivre. La postposition est pourtant plus fréquente, l'apposition préposée n'étant possible que pour certains types structuraux (*Li quens Rollant, il est mult irascut*).

3. L'apposition en français des IX-ième – XVI-ième siècles représente plusieurs types structuraux. Les constructions appositives peuvent comporter substantif isolé ou complété, nom propre, adjectif substantivé, adjectif qualificatif, pronom personnel atone (cette construction n'est possible qu'en

ancien français). L'apposition peut aussi être reliée au mot régissant par des prépositions ou formes spéciales, telles que *nommé, appelé, dict, ou, come, c'est assavoir* (c'est à savoir), *ce est à dire* (c'est-à-dire).

4. L'apposition est unie au mot régissant par des liens assez faibles. Étant détachée, elle acquiert la signification prédicative et une certaine indépendance dans la phrase. Les appositions sous forme d'un mot isolé sont moins indépendantes; au niveau de la chaîne parlée, elles ne sont marquées que par une pause très brève.

SOURCES

- Alexis – G. Rohlfs. *Sankt Alexius*. Altfranzösische Legendendichtung des 11. Jahrhunderts, Halle/Saale, 1950 (Sammlung romanischer Übungstexte, Band XV).
- Anjou – J. Maillart. *Le Roman du comte d'Anjou*. Édité par M. Roques, CFMA, Paris, 1931.
- Aspremont – *La Chanson d'Aspremont*. Chanson de geste du XII-ème siècle, texte du manuscrit de W. Hall édité par L. Brandin, t. 1 – 2, CFMA, Paris, 1923 – 1924.
- Eneas – *Eneas*. Roman du XII-ème siècle, édité par J. J. Salverda de Grave, t. 1 – 2, CFMA, Paris, 1925.
- Quadriologue – Alain Chartier. *Le Quadriologue investif*. Édité par E. Droz, CFMA, Paris, 1923.
- Rabelais – *Œuvres de Rabelais*. Collationnées sur les éditions originales accompagnées d'une bibliographie et d'un glossaire par L. Moland. Nouvelle édition précédée d'une notice biographique par H. Clousot, t. 1 – 2.
- Roland – *La Chanson de Roland*. Publiée par J. Bédier, Paris, 1922.
- Théophile – Rutebeuf. *Le Miracle de Théophile*. Miracle du XIII-ème siècle, édité par G. Frank, CFMA, Paris, 1925.
- Tristan – Béroul. *Le Roman de Tristan*. Poème du XII-ème siècle, édité par E. Muret, Paris, 1957.
- Troie – *Le Roman de Troie* en prose. Édité par L. Constans et E. Falar, t. 1, CFMA, Paris, 1922.
- Villehardouin – Geoffroi de Villehardouin. *La Conquête de Constantinople*. Chronique du début du XIII-ème siècle. Ed. E. Falar, Paris, 1961.

LITTÉRATURE

- Bonnard H., Régnier Cl., 1991. *Petite grammaire de l'ancien français*. Paris.
- Dictionnaire de linguistique, 1973. Paris.
- Gak V.G., 1986. *Teoretičeskaja grammatika francuzskogo jazyka. Sintaksis*. Moskva.
- Tesnière L., 1965. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris.
- Wagner R. L., Pinchon J., 1962. *Grammaire du français classique et moderne*. Paris.
- Wartburg W. von, Zumthor P., 1958. *Précis de syntaxe du français contemporain*. Berne.

SENOSIOS PRANCŪZŲ KALBOS STRUKTŪRINIAI PRIEDĖLIO TIPAI

Rūta Elžbieta Katalynaitė

Santrauka

Priedėlis tebedomina romanistus, ypač savo sintaksiniais ir semantiniais aspektais. Kai kurie kalbininkai teigia, kad dabartinė prancūzų kalba turi trijų struktūrinių rūšių priedėlius: *bateau-lavoir*, t. y. betarpiškai prijungtą prie patikslinamo žodžio vardažodį, prielinksninę konstrukciją tipo *la ville de Paris*, ir daugiau ar mažiau išplėstą charakteristiką, išskiriamą paužėmis ar kableliais (rašytinėje kalboje). Senoji prancūzų kalba (straipsnio autorė priskiria jai ir XIV – XV – XVI amžių kalbą) pasižymėjo itin didele kalbos elementų grupavimo sakinyje laisve ir vardažodinių bei veiksmožodinių konstrukcijų įvairove. Šios įvairovės dėka senoji prancūzų kalba turėjo tokių priedėlio struktūrinių tipų, kurie tebegyvuoja dabartinėje kalboje, tačiau kai kurios konstrukcijos išnyko: šiandien nebeįmanoma apibūdinti priedėlio pagalba asmeninį prieveiksmažodinį [vardį, kaip tai buvo dažnai daroma senojoje prancūzų kalboje.

[teikta
2002 m. rugsėjo mėn.